



CONSEIL MUNICIPAL du 18 OCTOBRE 2023

- PROCÈS-VERBAL -

Nombre de Membres :		Le Conseil Municipal de CUFFY (Cher) dûment convoqué s'est réuni le MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 à 18 H 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.
- en exercice	15	
- présents	12	Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT
- votants	13	LESUEUR DUPOUY KALUZNY PENARD LEJEUNE
- quorum	08	PASTOUT BARON ROCHE
date convocation : 11/10/2023		Absents : M. BAUJARD, excusé
date d'affichage : 12/10/2023		M. PILLIER procuration à M. BARON
		Mme CHAHINIAN, excusée

Secrétaire de séance : Mme LORRE

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1) SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Suite aux rencontres de la commission « Associations » avec les associations communales qui ont eu lieu du 3 au 5 octobre et à l'issue de la réunion de la commission « Finances » du 6 octobre, le CM décide à l'unanimité de fixer le montant des subventions qui seront allouées aux associations pour 2023 (annexe 1) après avoir rappelé que certaines aides ont déjà été attribuées lors du conseil du 12 avril (coopérative scolaire et CCAS).

2) TARIFS 2024 / OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Après la réunion de la commission « Finances » du 6 octobre, le CM décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs qui seront appliqués en 2024 sur la base d'une augmentation de 1 % (annexe 2)
- de solliciter auprès du Crédit Agricole le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 €
- d'autoriser les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires au budget d'ici le 31 décembre
- d'accepter le plan de financement proposé par le SDE 18 concernant la rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la commune (1 834,90 € HT dont 50 % à la charge de la collectivité soit 917,45 €)
- de demander au SDE18 de réexaminer le dossier relatif à la réparation de câbles d'éclairage public rue des Fourmis (détection d'un défaut en souterrain)
- de recueillir l'avis définitif de la DRAC suite à la réception de devis concernant la fabrication d'une nouvelle porte d'entrée à l'église ou la restauration de l'existante.

Dans le cadre d'un échange de parcelles de terre avec la famille CHANTELAT, le CM note qu'une modification doit être apportée à cette opération et décide à l'unanimité :

- de vendre à M. Jacki CHANTELAT au prix de 670,00 € une parcelle communale d'une superficie de 14 ares 23 ca (+ frais d'acte à la charge de l'acheteur)
- d'acquérir pour la somme de 503,65 € (+ frais d'acte) deux parcelles d'une superficie totale de 14 ares 39 ca appartenant à M. Jean-Paul CHANTELAT
- d'établir en l'étude de Me BOISBEAUX, notaire à Sancergues, les actes relatifs à cette affaire.

3) COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX

Rapports annuels 2022

M. le Maire présente à l'assemblée les rapports dressés par :

- le SIAEPA de Cuffy/Cours-les-Barres (services d'eau potable et d'assainissement collectif)
- la CDC des Portes du Berry (service d'assainissement non collectif SPANC)
- le SDE 18 (activités et exploitation de l'éclairage public sur la commune)
- le Conseil Départemental du Cher (comptages routiers).

A l'unanimité, le CM prend acte de la réception de ces différents rapports qui sont aussi consultables en mairie.

M. LESUEUR fait ensuite le point sur les dossiers concernant :

- la baisse enregistrée au niveau du puits de captage (situation critique)
- le projet d'interconnexion pour l'eau potable entre le SIAEPA et le Syndicat de la Vallée de Germigny
- l'avancement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Cuffy.

Affaires scolaires

L'assemblée note que :

- 89 élèves se répartissent en 4 classes pour l'année scolaire 2023/2024 (primaire 59 / maternelle 30)
- 70 enfants en moyenne fréquentent la cantine, 32 la garderie du matin et 19 celle du soir
- les élections des représentants des parents d'élèves se sont déroulées le 13 octobre
- la convention pour l'étude surveillée a été renouvelée avec l'APE (lundi et jeudi de 17 H 15 à 18 H 00)
- le remplacement de 2 PC s'élève à la somme de 1 298,00 € et celui d'un vidéoprojecteur à 990,00 €



- le bilan cantine/garderie a été dressé pour l'année scolaire 2022/2023 (7 837 repas et 1 288 garderies)
- la visite de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale a eu lieu le 3 octobre
- le prochain conseil d'école est programmé le 7 novembre.

Travaux / Matériel

Le CM fait le point sur les opérations se rapportant à :

- la réfection de 7 voies communales (256 549,32 €)
- le réaligement du bord de la chaussée rue du Colombier (5 940,00 €)
- la pose de carrelage dans la cuisine de la cantine scolaire (4 425,84 €)
- le remplacement du matériel informatique et téléphonique à la mairie (2 398,00 €) et l'achat d'une armoire (537,08 €)
- l'achat de 2 nouveaux aspirateurs pour les écoles (708,00 €)
- l'installation de 2 panneaux « Rappel 50 » à La Grenouille (1 205,04 €)
- l'entretien (espaces verts/ trottoirs/cimetière) effectué par l'agent des services techniques qui seront renforcés pour la saison estivale 2024.

Mme DUPOUY émet des réserves au sujet des travaux de voirie réalisés rue des Vieilles Rames (terre de remblai composée de cailloux, difficulté d'entretien avec tondeuse ou rotofil, rehaussement de la route, écoulement des eaux pluviales...).

Dans le cadre de la loi APER, le CM décide à l'unanimité de ne pas proposer sur le territoire de la commune de Cuffy des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables mais de laisser libres les porteurs de projets en respectant les règles du PLUi (droit commun).

4) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Après avoir rappelé que les comptes-rendus des différentes réunions de la CDC sont diffusés à chaque conseiller, M. le Maire fait le point sur les dossiers concernant :

- le fonctionnement du centre de loisirs qui affiche complet lors des activités du mercredi et sur la session de la Toussaint qui aura lieu du 23 octobre au 3 novembre
- le bilan de l'opération « Pieds Mouillés » organisée à Cuffy sur le thème des inondations (accueil d'une vingtaine de classes du Cher et de la Nièvre au centre socioculturel, animation d'ateliers sur le site du pont-canal du Guétin) et à Cours-les-Barres avec une réunion publique d'information (présentation des risques majeurs existants sur les 12 communes de la CDC, gestion des digues de Loire dans le cadre de la compétence GEMAPI...)
- le projet de construction d'un bâtiment d'intérêt communautaire (hangar de stockage)
- l'étude visant à édifier 2 nouvelles gendarmeries à La Guerche et à Jouet/l'Aubois ainsi qu'à créer une brigade mobile
- la réévaluation de la participation financière de la CDC au projet d'une maison domotique seniors à Torteron (180 000,00 € au lieu de 120 000,00 €)
- la réflexion menée au sujet de l'implantation d'un centre de détention au niveau intercommunal.

5) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée :

- émet à l'unanimité un avis favorable sur la vente par la SA FRANCE LOIRE d'un logement situé dans le lotissement des Fourmis (n° 3 rue des Ormes)
- accepte à l'unanimité la proposition de l'ONF concernant une coupe de bois à la forêt communale pour 2024 sur la parcelle n° 7 et procède à la désignation de MM. LESUEUR, DUCROT et BARON en qualité de garants
- note que Mme DAPOGNY a été recrutée en qualité d'adjoint technique stagiaire à temps non complet (19/35^{ème}) depuis le 1^{er} septembre
- est informée de la dissolution de l'association DANCING 80 qui avait été récemment créée.

M. PASTOUT signale la dangerosité d'un camion qui stationne sur le trottoir rue des Fourmis et note qu'une intervention sera sollicitée auprès de la Gendarmerie.

M. DUCROT constate que de nouvelles incivilités ont été commises sur la commune et que les panneaux de signalisation dégradés sur la RD 178 seront remplacés par le Conseil Départemental.

Mme ROCHE souligne la ponctualité de l'agent en charge de l'ouverture du portail de l'école primaire.

Mme DUPOUY rapporte diverses demandes de riverains concernant :

- la réparation de l'éclairage public rue des Fourmis
- le marquage au sol d'un stop rue du Pré du Roc
- le balisage d'un fossé et l'installation d'un ralentisseur rue des Vieilles Rames
- la mise en place d'un passage piétons rue du 8 mai 1945.

Mme KALUZNY rappelle que l'interdiction des fermenticides sera effective à compter du 01/01/2024. M. le Maire précise que le SMIRTOM est actuellement dispensé d'appliquer cette obligation suite à la mise en place de plus de 11 000 composteurs sur son périmètre de collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures.

Le Maire

Olivier HURABELLE



La Secrétaire de séance,

Odile LORRE

COMMUNE DE CUFFY – CHER

- SUBVENTIONS -

	2022	2023
- Association « Musique Harmonie »	150,00	150,00
- Association « Protection Loire/Allier/Environs »	150,00	150,00
- APE (association des parents d'élèves)	150,00	150,00
activités culturelles		500,00
- Club des Seniors de CUFFY	500,00	500,00
- Comité des Fêtes de CUFFY	1 000,00	1 000,00
- Tennis Club de CUFFY	600,00	600,00
- Gymnastique Volontaire de CUFFY	350,00	350,00
- La Gaule de CUFFY	500,00	500,00
- Société de Chasse de CUFFY	170,00	170,00
- Association « Q FICELES »	150,00	150,00
- Association de pétanque « LE COCHONNET »	300,00	300,00
challenge Jeunes		200,00
- Association Sauvegarde Patrimoine CUFFY	150,00	150,00
- Association « FROGS COUNTRY DANCE DE CUFFY »	300,00	300,00
- Association « LA CLE DES CHANTS »	150,00	150,00
- Association « Aulois de Terre et de Feux »	40,00	40,00
- Association locale ADMR	125,00	125,00
- Bibliothèque Centrale de Prêt du CHER	60,00	60,00
- Refuge Beauregard	100,00	100,00
- Association Chats Libres de Bourges	100,00	-----
- Fédération Nationale Protection Civile (soutien Ukraine)	200,00	-----
- Coopérative scolaire de CUFFY (dont timbres)	610,00	610,00
- Voyages scolaires	2 000,00	2 000,00
voyages classe découverte	2 500,00	2 500,00
- DIVERS	3 645,00	3 245,00
- Centre Communal d'Action Sociale de CUFFY	3 000,00	7 000,00
- Fête de Noël	3 000,00	5 000,00



COMMUNE DE CUFFY

TARIFS au 01/01/2024

		2023	2024
<u>CENTRE SOCIOCULTUREL</u>			
- Location habitant commune	1 jour	295,00	298,00
	2 jours	378,00	382,00
	3 jours	440,00	444,00
- Location extérieur commune	1 jour	488,00	493,00
	2 jours	611,00	617,00
	3 jours	678,00	685,00
- Vin d'honneur (1/2 journée)	commune	157,00	159,00
	extérieur	253,00	256,00
- Location association	commune	112,00	113,00
	<i>rifles – 1 jour</i>	209,00	211,00
	<i>rifles – 2 jours</i>	306,00	309,00
	<i>rifles – 3 jours</i>	174,00	176,00
	<i>autres manifestations</i>	527,00	532,00
	extérieur <i>1 jour</i>	747,00	754,00
	<i>2 jours</i>	1 020,00	1 030,00
	<i>3 jours</i>	615,00	621,00
- Location commerçant	commune	794,00	802,00
	extérieur	816,00	825,00
- Caution		150,00	150,00
- Forfait ménage (salle non propre)		1,50	1,50
- Vaisselle manquante	- verre, tasse, soucoupe, couvert	2,00	2,00
	- assiette	2,50	2,50
	- broc		
<u>CIMETIERE</u>			
- Concession trentenaire (2 m2)		190,00	192,00
- Concession cinquantenaire (2 m2)		286,00	289,00
- Concession perpétuelle (2 m2)		594,00	600,00
- Creusement fosse		215,00	217,00
- Exhumation		153,00	155,00
<u>COLUMBARIUM</u>			
- Concession trentenaire		415,00	419,00
- Concession cinquantenaire		594,00	600,00
<u>CAVURNE</u>			
- Concession trentenaire (1 m2)		95,00	96,00
- Concession cinquantenaire (1 m2)		141,00	142,00
- Concession perpétuelle (1 m2)		352,00	356,00
<u>COUPE DE BOIS</u>			
	le stère	7,00	7,00
<u>PARTICIPATION SCOLAIRE</u>			
	Elèves d'APREMONT fréquentant l'école de CUFFY	189,00	191,00

